

COMMUNE DE KRUTH

HAUT-RHIN



**PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du mardi 27 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mardi vingt-sept septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Kruth s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Florent ARNOLD, Maire, après convocation légale du vingt septembre deux mil vingt-deux.

**Nombre des membres
du Conseil municipal**

élus :

15

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents :

14

Conseillers absents :

1

Présents : 14

Pouvoir : 0

Votants : 14

Quorum : atteint

Présents : M. Florent ARNOLD, Maire, Mme Michèle GRUNENWALD, Mme Aline JAEGGY, M. Rodolphe TROMBINI, Adjoint, M. Sébastien PEVERELLI, M. Thierry GRUNENWALD, M. Serge SIFFERLEN, M. Guillaume FEDER, Mme Florence GEWISS, Mme Julie HALLER, M. Christian SCHAGENE, Mme Aïcha AUBRY, Mme Mireille BLUNTZER, Mme Karine JUNG, conseillers municipaux.

Absent excusé : M. Christophe THEILLER, conseiller municipal.

Arrivé en cours de séance : /

Secrétaire de séance : M. Thierry GRUNENWALD

Ordre du jour :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 août 2022
3. Déneigement hivernal
4. Achat et ventes de terrains
5. Travaux
6. Fêtes de Noël : Noël des aînés – Noël des enfants – Décorations du village
7. Vœux du Nouvel-An
8. Jour de la nuit
9. Cartes de bois, bois d'affouage et m³ de bois : conditions et tarifs
10. Bûcher de la St Jean 2023
11. Communications

M. le Maire Florent ARNOLD, ouvre la séance à 20h00.

I - DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal désigne son secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE**, M. Thierry GRUNENWALD, conseiller municipal comme secrétaire de séance qui est assisté de Mme Sabine GARDNER, secrétaire générale.

II – APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU LUNDI 29 AOUT 2022

Le procès-verbal concernant la séance du lundi 29 août 2022 et transmis aux élus soulève une remarque qui est prise en compte.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** et **ARRÊTE** le procès-verbal de la séance du 29 août 2022.

M. le Maire et le secrétaire de séance signent le procès-verbal des délibérations. Il sera affiché sous huit jours et publié sur le site internet de la commune de Kruth.

III - DÉNEIGEMENT HIVERNAL 2022-2023

Depuis 14 ans, ce sont les établissements NACHBAUR et Fils de Kruth qui déneigent, gravillonnent et salent si nécessaire les routes du Frenz. Ils interviennent aussi, en cas de besoin, dans d'autres rues du village, en complément du service technique de la commune.

Un devis est arrivé en mairie le 16 septembre 2022.

M. le Maire procède à un vote à main levée :

- Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de retenir l'offre faite par les établissements NACHBAUR et Fils de KRUTH.
- **APPROUVE** les tarifs 2022 ci-dessous pour l'hiver 2022/2023.
- **PRECISE** que le déneigement portera obligatoirement sur les voiries du Frenz mais pourra aussi concerner d'autres annexes, ou routes et rues communales.

Période de référence : du 01/11/2022 au 31/03/2023	Tarifs H.T. 2020/2021	Tarifs H.T. 2021/2022	Tarifs H.T. 2022/2023
Forfait mensuel de mise à disposition (saleuse + lame)	600 €	600 €	600 €
Tarif horaire en semaine	75 €	76 €	81 €
Tarif horaire le dimanche	80 €	81 €	86 €

Mise à disposition d'un chauffeur pour la conduite de l'Unimog, si besoin	Tarifs H.T. 2020/2021	Tarifs H.T. 2021/2022	Tarifs H.T. 2022/2023
Tarif horaire en semaine	28 €	28 €	28 €
Tarif horaire le dimanche	33 €	33 €	33 €

	Tarif H.T. 2022/2023 la tonne	Tarif d'un rechargement	Pour mémoire 2021/2022
Sel de déneigement	96 €	12 €	90 € + 12 €
Gravier	30 €	12 €	30 € + 12 €

IV - ACHAT ET VENTES DE TERRAINS

M. le Maire récapitule les différents actes qu'il a signés chez le notaire et notamment l'achat du terrain situé à côté de la salle St Wendelin.

Achat de terrain

a) M. Eric DIETSCH

M. Eric DIETSCH, demeurant 30 rue de la Croix à 68820 KRUTH, propose à la vente une parcelle forestière jouxtant de la forêt communale. Il s'agit de la parcelle n° 62, section 22, d'une surface de 14,63 ares située entre le Strass et le Laffé à Kruth.

M. DIETSCH a pris contact avec l'ONF, qui a estimé la valeur de cette parcelle. Elle est composée d'une belle hêtraie mature avec des sapins, de bois d'œuvre de qualité, de quelques sapins secs et dépérissement potentiel des autres, de perches de sapin et les limites sont claires. La valeur estimée par M. MEUNIER est de 2 760 € (terrain et bois).

A ce jour, cette parcelle forestière n'est pas au nom de M. Eric DIETSCH, il s'agit d'une succession qui doit d'abord être réglée. Il souhaite connaître l'avis du Conseil municipal.

La commune a déjà acquis des parcelles forestières en 2021 et le prix proposé par les vendeurs avait été réduit d'environ 10 % pour couvrir les frais de notaire qui sont à la charge de la commune de Kruth.

Un courrier sera envoyé au vendeur afin de lui préciser les règles appliquées.

Les élus souhaitent savoir si c'est de la forêt soumise. M. le Maire précise que non et qu'il est préférable de garder des parcelles non soumises, en cas de besoin.

M. Serge SIFFERLEN précise qu'il serait bien d'étudier chaque demande d'achat, même si les parcelles proposées ne sont pas attenantes à de la forêt communale.

M. le Maire procède à un vote à main levée :

- Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **EMET un avis favorable** quant à l'achat de la parcelle forestière n° 62, section 22 d'une surface de 14,63 ares au prix de 2 500 €. Ce montant est justifié par le fait que la parcelle est attenante à une parcelle communale et que d'autres dépenses sont induites par cette acquisition et notamment, les frais de notaire.
- **DECIDE** que lors de prochaines demandes d'achat de parcelles forestières, la règle soit systématiquement appliquée : - 10% du prix de vente afin de couvrir les frais de notaire.
- **DECIDE** de reporter cet achat en 2023 et d'inscrire cette somme au prochain budget.
- **DECIDE** que les frais de notaire seront à la charge de la commune.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette vente, lorsqu'elle aura lieu.

Ventes de terrains au Lotissement du Sauwas à KRUTH

M. le Maire projette le plan des lots à vendre et fait le point sur les parcelles en cours de vente et celles qui sont disponibles.

a) M. Marcel HEUZER et Mme Muriel DELVAUX

M. Marcel HEUZER et Mme Muriel DELVAUX demeurant 29, rue du Bois d'Hawia à 1421 OPHAIN (Belgique) ont notifié leur accord pour l'achat de deux parcelles au lotissement du Sauwas :

- le lot 1-4, parcelle n° 153/10, section 23, d'une surface de 575 m²,
- le lot 1-5, parcelle n° 156/10, section 23, d'une surface de 637 m².

Lors de la séance du Conseil municipal du 20 septembre 2021, les élus ont fixé le prix de vente à 9 500 € l'are.

La surface de la parcelle 153/10 est de 5,75 ares, soit un montant de 54 625 €.

La surface de la parcelle 156/10 est de 6,37 ares, soit un montant de 60 515 €.

La valeur totale des deux parcelles s'élève à 115 140 €, pour une surface totale de 12,12 ares.

M. le Maire procède à un vote à main levée :

- Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de vendre à M. Marcel HEUZER et Mme Muriel DELVAUX demeurant 29, rue du Bois d'Hawia à 1421 OPHAIN (Belgique), dans le lotissement du Sauwas à KRUTH :
 - o le lot 1-4, parcelle 153/10, section 23, d'une surface de 5,75 ares au prix de 9 500 € l'are soit un montant de 54 625 €,
 - o le lot 1-5, parcelle 156/10 d'une surface de 6,37 ares au prix de 9 500 € l'are soit un montant de 60 515 €. Montant total des deux parcelles : 115 140 €.
- **DECIDE** que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces ventes.

b) M. Gilbert BUOB

M. Gilbert BUOB demeurant 7C Annexe du Sauwas à 68820 KRUTH a notifié son accord pour l'achat du lot 3-3, parcelle 137/12, section 23, situé au lotissement du Sauwas, d'une surface de 672 m².

Lors de la séance du Conseil municipal du 20 septembre 2021, les élus ont fixé le prix de vente à 9 500 € l'are. La surface de la parcelle étant de 6,72 ares, la valeur de la parcelle s'élève à 63 840 €.

M. le Maire procède à un vote à main levée :

- Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de vendre à M. Gilbert BUOB demeurant 7C Annexe du Sauwas à 68820 KRUTH, au lotissement du Sauwas à KRUTH, le lot 3-3, parcelle 137/12, section 23, d'une surface de 6,72 ares au prix de 9 500 € l'are, soit un montant de 63 840 €.
- **DECIDE** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette vente.

c) M. Jean-Marc DAMERON

M. Jean-Marc DAMERON demeurant 2, impasse de la Bière à 67000 STRASBOURG, a notifié son accord pour l'achat du lot 3-1, parcelle 140/12, section 23, au lotissement du Sauwas d'une surface totale de 606 m² dont 513 m² constructibles et 93 m² non constructibles.

Lors de la séance du Conseil municipal du 20 septembre 2021, les élus ont fixé le prix de vente à 9 500 € l'are. La surface de la parcelle étant de 5,13 ares constructibles à 9 500 € l'are et de 0,93 ares non constructibles à 1 250 € l'are (ce montant est demandé pour du terrain non constructible mais qui ajoute une valeur à un bien), le montant total de la parcelle s'élève à 49 897,50 €.

M. le Maire procède à un vote à main levée :
- Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de vendre à M. Jean-Marc DAMERON demeurant 2, impasse de la Bière à 67000 STRASBOURG, au lotissement du Sauwas à KRUTH, le lot 3-1, parcelle 140/12, section 23, d'une surface de 6,06 ares dont 5,13 ares au prix de 9 500 € l'are (soit 48 735 €), et 0,93 ares non constructibles au prix de 1 250 € (soit 1 162,50 €), soit un montant total de 49 897,50 €.
- **DECIDE** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette vente.

d) M. Frédéric RENAUD et Mme Christine RENAUD

M. Frédéric RENAUD et Mme Christine RENAUD demeurant 5a rue des Peupliers à 68990 GALFINGUE ont notifié leur accord pour l'achat du lot 1-1, parcelle 142/10, section 23, d'une surface de 1 271 m² au lotissement du Sauwas.

Lors de la séance du Conseil municipal du 20 septembre 2021, les élus ont fixé le prix de vente à 9 500 € l'are. La surface de la parcelle étant de 12,71 ares, la valeur de la parcelle s'élève à 120 745 €.

M. le Maire procède à un vote à main levée :
- Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de vendre à M. Frédéric RENAUD et Mme Christine RENAUD demeurant 5a rue des Peupliers à 68990 GALFINGUE, au lotissement du Sauwas à KRUTH, le lot 1-1, parcelle 142/10, section 23, d'une surface de 12,71 ares au prix de 9 500 € l'are, soit un montant total de 120 745 €.
- **DECIDE** que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette vente.

e) Mme Mélanie GRUNENWALD

Mme Mélanie GRUNENWALD demeurant 4 Chemin du Stuckelrain à 68470 FELLERING, a notifié son accord pour l'achat du lot 1-3, parcelle 144/10, section 23, situé au lotissement du Sauwas, d'une surface de 832 m².

Lors de la séance du Conseil municipal du 20 septembre 2021, les élus ont fixé le prix de vente à 9 500 € l'are. La surface de la parcelle étant de 8,32 ares, la valeur de la parcelle s'élève à 79 040 €.

M. le Maire procède à un vote à main levée : M. Thierry GRUNENWALD ne prend part ni au débat, ni au vote.
- Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 2

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de vendre à Mme Mélanie GRUNENWALD, demeurant 4 Chemin du Stuckelrain 68470 FELLERING, au lotissement du Sauwas à KRUTH, le lot 1-3, parcelle 144/10, section 23, d'une surface de 8,32 ares au prix de 9 500 € l'are, soit un montant de 79 040 €.
- **DECIDE** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette vente.

V - TRAVAUX

a) **Fibre liaison KRUTH/VENTRON**

M. le Maire explique qu'il a signé l'autorisation de travaux dans la rue de Ventron qui concerne l'enfouissement des lignes téléphoniques et de la fibre.

b) **Placards salle St Wendelin**

A ce jour, dans la cuisine de la salle St Wendelin lors des locations, tout est accessible : vaisselle, couverts, plats, casseroles, verres, etc... Un inventaire, qui a été effectué lors de la journée citoyenne le 17 septembre 2022, confirme que beaucoup d'objets disparaissent ou sont remplacés par d'autres de moins bonne qualité. Afin de gérer au mieux les locations, les élus avaient inscrit une somme au budget pour faire installer des armoires. Cela facilitera le comptage de la vaisselle souhaitée par les locataires et surtout permettra de les fermer à clé.

Des devis ont été demandés.

Le projet est d'enlever l'armoire en inox qui est dans la cuisine et de la remplacer par des placards sur mesure qui seront compartimentés et fermés à clé. Le matériau utilisé ne posera pas de problème de nettoyage ou de désinfection, il sera adapté. L'ancienne armoire sera mise en place à l'arrière de la scène, dans le local de rangement et sera utilisée pour du stockage de vaisselle.

Le montant prévu au budget étant inférieur au devis, M. le Maire propose de signer le devis mais d'effectuer les travaux et de les régler en 2023, en accord avec le fournisseur.

M. le Maire procède à un vote à main levée :

- Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de retenir l'offre faite par SPILLER Ameublement de SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE pour un montant de 3 950,00 € TTC.
- **DECIDE** de valider le devis mais d'effectuer les travaux en 2023. Le prix 2022 sera maintenu.

c) Orgue de l'église :

M. le Maire projette un courrier de Mme Patricia KOHLER reçu en mairie le 2 septembre 2022, dans lequel elle explique qu'elle ne tiendra plus l'orgue de Kruth à compter du 1^{er} septembre 2022. Elle estime que le nécessaire n'avait pas été fait au niveau de son entretien.

M. le Maire a répondu par courrier le 6 septembre 2022 qu'au contraire, le nécessaire avait été fait, mais que le facteur d'orgue n'avait honoré aucun des rendez-vous fixés et qu'elle en avait été informée. A ce jour, un autre facteur d'orgue a fait le nécessaire.

M. le maire remercie Mme Patricia KOHLER qui a rehaussé les offices religieux pendant 36 ans. Une nouvelle organiste a pris le relais.

d) Arbre gare SNCF :

Un arbre sec situé sur le quai de la gare avait été signalé à la SNCF au mois d'août 2022. Depuis, il a été coupé. Les services de la SNCF ont été très réactifs.

e) Aéromodélistes :

Par mail reçu en mairie le dimanche 18 septembre 2022, M. Leon WUBBE explique qu'il fait de l'aéromodélisme dans les Vosges et notamment sur les pentes du Schweisel. Le souci, c'est l'état du parking qui est raviné par les eaux de pluie et dont l'accès, avec un véhicule normal, est de moins en moins aisé du fait des pierres qui ressortent et qui abîment les voitures.

M. WUBBE demande s'il était possible de réparer les trous dans le parking.

La commission « Environnement et travaux » se rendra sur place courant octobre. Il faudrait également inviter M. Franck BEZANNIER du Pôle développement économique au Parc naturel des Ballons des Vosges pour, qu'éventuellement, une aide financière soit apportée à la commune.

f) Problème de « partage » de source :

Mme Valérie VOELKEL a un chalet au lieu-dit Huss, sur la route des Crêtes. Elle capte l'eau d'une source communale et a une concession avec la commune de Kruth. Elle paye tous les ans sa concession. Par mail en date du 16 août 2022, elle explique que son voisin profite de sa source. Il estime qu'il a le droit de capter l'eau parce que c'est une source partagée et en particulier cet été où il a rempli une cuve d'eaux usées de 2 000 litres.

Mme VOELKEL avait contacté la mairie et M. Rodolphe TROMBINI s'était rendu sur place.

Par mail du 20 septembre 2022, elle nous rappelle qu'elle a toujours des problèmes avec son voisin à propos de la source qui alimente sa maison. En effet, son voisin maintient qu'elle est aussi à lui. Il a fracturé le cadenas du puits et s'est servi. Mme VOELKEL a prévenu les gendarmes, mais ils ne se sont pas déplacés, estimant que c'est un dossier à régler en mairie.

D'après les documents en mairie, la source n'est pas partagée, mais une recherche de l'historique de cette source sera effectuée.

La commission « Environnement et travaux » se rendra à nouveau sur place avec les éléments précis concernant cette concession.

VI – FÊTES DE NOËL

a) NOËL DES AÎNES

Mme Aline JAEGGY, maire-adjoint explique que traditionnellement, la commune offrait un repas aux personnes âgées du village. En raison de la pandémie, ce repas n'a pas pu avoir lieu ces deux dernières années. Un panier garni avait été offert. La commission « Communication et services à la population » a souhaité que cette journée soit à nouveau organisée cette année, le dimanche 11 décembre 2022.

Le repas, sur la base du cahier des charges existant, et en fonction de la rotation, sera confectionné par l'auberge du Grieb. Le menu est choisi par les élus.

L'après-midi, diverses animations seront proposées :

- Blagues par l'Association de Théâtre Alsacien de Kruth,
- Musique avec Gilbert BRIOT et Christian SCHAGENE,
- Une rétrospective des deux années écoulées en diaporama,
- La projection de la vidéo qui a été tournée en décembre 2020 avec le Père Noël, ce qui amènera le Père Noël dans la salle.

Un cadeau d'une valeur d'environ 8 € sera offert aux participants. Un cadeau d'une valeur d'environ 22 € sera offert aux personnes qui n'auront pas pu venir mais qui auront renvoyé le talon-réponse.

La commission « Communication et services à la population » se chargera des détails des cadeaux et de l'organisation. Les membres du Conseil municipal et leurs conjoints se chargeront de la préparation, de l'accueil, du service à table et du rangement de la salle.

M. le Maire procède à un vote à main levée :

- Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** d'organiser le Noël des aînés dans la salle St Wendelin le dimanche 11 décembre 2022 avec un repas confectionné par l'Auberge du Grieb,
- **DECIDE** qu'un cadeau sera offert à chaque personne présente ainsi qu'aux personnes qui auront renvoyé le talon-réponse.
- **DELEGUE** à la commission « Communication et services à la population » de régler tous les détails de cette journée.

b) NOËL DES ECOLIERS

Traditionnellement, les communes de Kruth et de Wildenstein offrent un cadeau aux écoliers ainsi qu'une friandise en chocolat. Cette année, ce sera un spectacle à l'Ecomusée d'Ungersheim et un chocolat.

Le budget alloué à ce cadeau sera d'environ 17 € pour la sortie et le chocolat. Il y aura certainement un goûter avec chocolat chaud et « manalas », sous le préau de l'école, probablement le vendredi 16 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE**, en accord avec M. le Maire de WILDENSTEIN, de renouveler le cadeau offert aux enfants des écoles pour un montant d'environ 17 € par enfant.

c) DECORATIONS DU VILLAGE

Mme Aline JAEGGY, maire-adjoint, présente son projet de renouvellement du jeu du bonhomme de neige qui a eu du succès l'an passé. La nouveauté cette année, fera que ce sont les participants au jeu qui fabriqueront leur bonhomme de neige et qui se prendront en photo avec leur réalisation. Ils pourront utiliser le matériau de leur choix ou mixer les matériaux issus de la récupération, l'essentiel étant de décorer son jardin et de s'amuser.

Il n'y aura pas de classement, tous les participants auront un cadeau. La commission « Communications et services à la population » se chargera de tous les détails de ce jeu.

Mme Aline JAEGGY a également souhaité aménager l'entrée sud du village en y posant un cabanon en bois à l'intérieur duquel il y aura les personnages de la crèche. Ce cabanon resterait en place et pourra être décoré à chaque saison ou lors d'événements.

Des devis ont été demandés et les photos des modèles sont projetées.

M. le Maire procède à un vote à main levée :

Pour l'abri n° 1 : Pour : 4 - Contre : 0

Pour l'abri n° 2 : Pour : 7 - Contre : 0

- Abstentions : 3

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de retenir l'offre de BINDER Gaétan de KRUTH pour un montant de 2 040,00 € TTC.
- **SOUHAITE** que cet abri soit mis en place pour le 1^{er} dimanche de l'Avent, soit le 27 novembre 2022.

VII – VŒUX DU NOUVEL AN

Cette réception n'a pas pu avoir lieu depuis 2 ans, en raison de la pandémie. Cette année, la commission « Communication et services à la population » souhaite qu'elle soit à nouveau organisée. Elle devrait avoir lieu le dimanche 15 janvier 2023 à 9h30. Des personnes méritantes seront mises à l'honneur et un diaporama des deux années écoulées sera projeté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** d'organiser à nouveau la cérémonie des vœux du Nouvel-An le dimanche 15 janvier 2023 à la salle St Wendelin. Les personnes mises à l'honneur seront choisies ultérieurement et les modalités pratiques seront définies lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

VIII – JOUR DE LA NUIT

Mme Aline JAEGGY présente cette manifestation de sensibilisation à la pollution lumineuse. La 14^{ème} édition de cette opération se déroulera cette année à nouveau en octobre, le samedi 15.

En 2021, la commune de Kruth a participé à l'action « Le Jour de la nuit », en partenariat avec la commune de Wildenstein. Cette année, la commune d'Oderen a souhaité se joindre aux deux communes.

Le déroulement de cette année devrait être le suivant :

- Rendez-vous dans la cour des écoles,
- Balade nocturne plus ou moins longue suivant le temps, de préférence sans torche mais avec un éclairage léger,
- Si le temps le permet, cuisson de poterie raku,
- Les animations, contes pour enfants et musique municipale se feront à l'intérieur, salle St Wendelin, en cas de mauvais temps.

Un pot de l'amitié sera servi à tous les participants à la fin de la soirée : vin chaud, chocolat chaud, brioche et bretzels. Mme Aline JAEGGY précise que c'est important de réunir les gens pour faire des choses différentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet d'animations pour la soirée « Le Jour de la nuit ».
- **DECIDE** que, d'un commun accord, les frais seront partagés entre les trois communes. Chaque commune prendra en charge une partie de l'organisation et des frais y afférents.
- **DECIDE** que dans la nuit du 15 au 16 octobre 2022, les lumières de l'éclairage public seront éteintes dans le village, M. le Maire prendra un arrêté à cet effet.

En information M. le Maire précise que l'organisation de la cérémonie du 11 novembre prochain aura lieu à Wildenstein et que la commune de Fellingering a souhaité s'intégrer au roulement Kruth, Wildenstein, Oderen.

IX – CARTES DE BOIS – BOIS D'AFFOUAGE – M³ DE BOIS : CONDITIONS ET TARIFS

M. le Maire présente le projet de bon de commande qui sera distribué en début d'année 2023.

a) Bois d'affouage :

A ce jour, la corde de bois d'affouage est vendue par la commune aux habitants de Kruth au prix de 190 €. Le prix de revient avec le façonnage est de 204 €. Ce montant risque d'être plus important dans le futur avec l'augmentation du coût des carburants.

Dans d'autres communes, les tarifs de vente de la corde de bois se situent entre 180 et 210 €.

M. le Maire procède à un vote à main levée :

Pour un prix de 190 € : Pour : 6

Pour un prix de 200 € : Pour : 7

Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de vendre la corde de bois à 200 € TTC à partir du 1^{er} janvier 2023.

Petite précision : un stère de bois n'est pas l'équivalent d'un mètre cube, même si le stère mesure 1m x 1m x 1m, il y a des trous. De même qu'une corde de bois est équivalente à environ 3 m³.

b) M³ de bois :

Actuellement, M. Jean MEUNIER agent ONF, propose des grumes au m³, pour les personnes qui le désirent. Le prix de revient, avec le façonnage est de 37 €/m³ TTC.

Dans d'autres communes les tarifs vont de 46,66 €/m³ pour du hêtre et 44,50 €/m³ pour du frêne, érable ou chêne.

M. le Maire procède à un vote à main levée et propose un prix de 47 €/m³ pour du hêtre et de 45 €/m³ pour du frêne, érable ou chêne :

- Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de vendre le m³ de hêtre au prix de 47 €/m³ à partir du 1^{er} janvier 2023.
- **DECIDE** de vendre le m³ de frêne, érable, chêne au prix de 45 €/m³ à partir du 1^{er} janvier 2023.

c) Carte de ramassage de bois mort :

A ce jour, les habitants de Kruth peuvent avoir un permis pour ramasser du bois mort en forêt communale. Il leur coûte 15 €. Le problème, c'est qu'il y a de l'abus, certaines personnes ne respectent pas les règles.

M. Jean MEUNIER agent ONF, a proposé de mieux régler ce ramassage. Il propose d'organiser une réunion en mairie le vendredi 31 mars 2023, à 20h, avec toutes les personnes qui auront commandé une carte de bois. Toutes les règles à respecter seront rappelées.

A l'issue de cette réunion, la carte leur sera délivrée après acceptation des conditions.

M. le Maire propose de garder le tarif du permis de ramassage de bois mort à 15 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de garder le tarif de la carte de ramassage de bois mort à 15 € pour l'année 2023.

X – BUCHER DE LA ST JEAN 2023

Par courrier reçu en mairie le 29 août 2022, Mme Mathilde WELKER demeurant 13 rue Charles de Gaulle à 68800 VIEUX-THANN, explique que la classe 2002/2022 souhaite à nouveau construire le bûcher de la St Jean, en 2023.

En effet, après en avoir discuté avec Mme Romane MAEDER, seule conscrit de la classe 2005/2025 de Kruth, il n'y a aucune classe kruthoise qui souhaitait assurer la construction du prochain bûcher.

Mme WELKER sollicite l'autorisation de construire le bûcher en 2023 pour perpétuer cette tradition avec l'aide de trois autres bénévoles : ARNOLD Florimon, BRAQUET Lilian et PEVERELLI Sarah.

Les élus s'inquiètent du fait qu'il n'y ait aucun kruthois. Ils craignent que, comme ils n'habitent pas dans le village, l'éventualité d'un abandon est plus facile et surtout, auront-ils l'aide des parents ?

Il y a deux ans la question ne se posait pas, deux kruthois faisaient partie du groupe.

Un mail a été envoyé aux associations du village afin de savoir si l'une d'elles serait intéressée par la construction du bûcher.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, ne prend pas de décision. Il souhaite avoir d'abord la réponse des associations.

XI - COMMUNICATIONS

- Dissolution du FCK :

Par mail, reçu en mairie le 20 septembre 2022, M. Joël DUPONT nous a fait parvenir le certificat de dissolution de l'association Football Club de Kruth.

- Battues de chasse :

Les dates des battues de chasse seront envoyées aux élus afin qu'ils s'inscrivent s'ils sont intéressés.

- Journée citoyenne :

La journée citoyenne a eu lieu le samedi 17 septembre 2022. Elle a réuni environ 67 personnes dans une ambiance conviviale. Le repas a été servi dans la salle St Wendelin plutôt que sous le préau en raison des températures trop fraîches.

- Rappel :

L'initiation et la formation à l'utilisation d'un défibrillateur aura lieu à la salle St Wendelin le vendredi 30 septembre 2022 à 19h.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le :

Lundi 24 octobre 2022 à 20 heures, en mairie

Plus aucune question n'étant posée, M. le Maire lève la séance à 22h55.

Le secrétaire de séance : M. Thierry GRUNENWALD

M. le Maire : Florent ARNOLD